

POURQUOI L'ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE EST-IL IMPORTANT ?

Depuis sa création, et comme en témoigne la Convention culturelle européenne, le Conseil de l'Europe a reconnu l'importance de l'histoire comme fondement de l'éducation des citoyens européens.

En effet, l'histoire peut être enseignée de manière à favoriser la réconciliation entre les nations et en leur sein. Cependant, dans le contexte actuel de montée du populisme, de la xénophobie et du nationalisme, les risques de manipulation de l'histoire sont importants et nécessitent des actions supplémentaires. S'il est utilisé comme outil d'endoctrinement et de manipulation des élèves et des étudiants, l'enseignement de l'histoire peut conduire au développement de préjugés, de stéréotypes et d'une pensée biaisée. Outre le fait d'alimenter les conflits et la violence, cela peut aussi avoir un impact négatif sur les démocraties européennes de plus en plus diverses et qui s'efforcent d'être inclusives.



“Face aux risques de manipulation de l’histoire, il est plus important que jamais de promouvoir un enseignement de l’histoire qui contribue à éduquer tous les jeunes européens à la citoyenneté démocratique et favorise l’émergence d’un sentiment d’appartenance européen commun”.

Alain Lamassoure, Président du Comité de direction



OBSERVATOIRE
DE L'ENSEIGNEMENT
DE L'HISTOIRE EN EUROPE



Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits de l'homme du continent. Il comprend 47 États membres, dont 27 sont membres de l'Union européenne. Tous les États membres du Conseil de l'Europe ont signé la Convention européenne des droits de l'homme, un traité visant à protéger les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit. La Cour européenne des droits de l'homme contrôle la mise en œuvre de la Convention dans les États membres.

www.coe.int/ohte



FAVORISER LA
RECONCILIATION
ENTRE ET AU SEIN
DES NATIONS PAR
L'ENSEIGNEMENT
DE L'HISTOIRE



OBSERVATOIRE
DE L'ENSEIGNEMENT
DE L'HISTOIRE EN EUROPE



QU'EST-CE QUE L'OBSERVATOIRE DE L'ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE EN EUROPE ?

L'Observatoire de l'enseignement de l'histoire en Europe (OHTE) est un nouvel accord partiel élargi du Conseil de l'Europe qui permet aux différents pays de renforcer leur coopération en matière d'enseignement de l'histoire.

Par le biais d'une série de rapports réguliers et thématiques, l'Observatoire fournit une vue d'ensemble impartiale de l'état de l'enseignement de l'histoire en Europe et une analyse de sujets spécifiques. En outre, l'OHTE vise à faire émerger une plateforme de coopération entre diverses organisations et réseaux actifs dans le domaine de l'enseignement de l'histoire.



COMMENT L'OBSERVATOIRE PEUT-IL FAIRE LA DIFFÉRENCE?

L'OHTE favorise la réconciliation entre et au sein des nations et l'unité entre les pays européens

Les citoyens européens s'ouvrent aux différentes perspectives et adoptent la culture de la démocratie

Les États membres améliorent l'enseignement de l'histoire conformément aux valeurs du Conseil de l'Europe et aux recherches les plus pertinentes dans le domaine

L'OHTE fournit une image complète et fiable de l'état de l'enseignement de l'histoire en Europe et encourage les débats

Rapports

Plateforme de coopération

FAITS ET CHIFFRES CLÉS SUR L'OBSERVATOIRE:

- Mis en place en novembre 2020 à l'initiative du gouvernement français.
- Fondé par 17 États membres* et ouvert à l'adhésion d'autres pays européens. Afin d'améliorer la cohérence et la pertinence de ses travaux et assurer un impact plus large, l'Observatoire s'efforce en permanence d'accroître le nombre d'États membres.
- Composé de deux organes statutaires : le Comité de direction et le Conseil scientifique consultatif
- Basé à Strasbourg, au Conseil de l'Europe au sein de la Direction de la participation démocratique.
- S'appuie sur les travaux menés depuis des décennies par le Conseil de l'Europe sur l'enseignement de l'histoire et les soutient.

*17 membres : Albanie, Andorre, Arménie, Chypre, Espagne, Fédération de Russie, France, Géorgie, Grèce, Irlande, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malte, Portugal, Serbie, Slovénie et Turquie.

1953

Premier programme sur l'enseignement de l'histoire portant sur le contenu des manuels scolaires, qui se poursuit jusqu'en 1991.

1954

Adoption de la Convention culturelle européenne (STE 18) en 1954, qui mentionne explicitement l'étude de l'histoire.

1965

Entre 1965 et 1991, des travaux sur le contenu de l'enseignement de l'histoire dans les écoles conduisent à la Recommandation (83) 4 pour une meilleure sensibilisation à l'Europe dans les écoles secondaires.

1983

Les professeurs d'histoire d'Europe de l'Ouest et de l'Est se rencontrent pour la première fois pour partager leurs points de vue sur l'enseignement de l'histoire lors du Symposium de Bruges dans le cadre du projet « Nouvelle Europe » (1989-1998).

1997

Le projet « Apprendre et enseigner l'histoire de l'Europe au XXe siècle » (1997-2001) aboutit à la Recommandation 2001(15) sur l'enseignement de l'histoire en Europe au XXIe siècle. Le concept clé de « multiperspectivité » est introduit.

2011

La Recommandation (2011) 6 relative au « dialogue interculturel et l'image de l'autre dans l'enseignement de l'histoire » est adoptée à la suite du projet éponyme (2006-2009).

2014

Le projet « Histoires partagées pour une Europe sans clivage » (2010-2014) se concrétise à travers un livre électronique interactif et innovant pour les enseignants et les étudiants.

2020

Adoption de la Recommandation (2020)2 sur l'intégration de l'histoire des Roms et/ou des Gens du voyage dans les programmes scolaires et les matériels pédagogiques.

Le Conseil de l'Europe amplifie ses travaux sur l'enseignement de l'histoire par la création d'un nouveau programme intergouvernemental « Enseignement de l'histoire pour la démocratie » et de l'Observatoire de l'enseignement de l'histoire en Europe.